

CH_VB 2002-1243 3977 vom 17. Dezember 1984

Bundesverwaltung, 1984-12-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2002-1243_3977

FR: CH_VB 2002-1243 3977 du 17 décembre 1984

IT: CH_VB 2002-1243 3977 del 17 dicembre 1984

Volltext

2002-1243 3977 Admission à la vérification d'appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion du 18 juin 2002 En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification. Fabricant: Tecnotest srl, Sala Baganza (I) Requéant: Tecnotest srl, Sala Baganza (I) Appareil mesureur des gaz d'échappement des moteurs à combustion à allumage par compression pour coefficient d'opacité, nombre de tours et température de l'huile ainsi que des moteurs à combustion à allumage commandé pour le CO, CO₂, HC et nombre de tours (O₂ non soumis à approbation). Type: Stargas 898 avec mod 495/01 18 juin 2002 Office fédéral de métrologie et d'accréditation: Le directeur, Wolfgang Schwitz 030 K3

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Admission à la vérification d'appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 24 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 18.06.2002 Date Data Seite 3977-3977 Page Pagina Ref. No 10 126 365 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.